



Préambule

- Art. 1 Le tournoi est autorisé sous le n° En attente.
- Art. 2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. **Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.**
- Art. 3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence joueur.
- Art. 4 Le **GEO** du tournoi sera Louis Fabre. Il est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.
- Art. 5 Le tournoi se déroulera sur 7 terrains au **Complexe Sportif Gaston Rebuffat**, 1 Allée Jean de Florette, 95120 ERMONT

Séries & Tableaux

- Art. 6 Ce tournoi est un tournoi **Senior et Vétérans**, qui s'adresse aux joueurs entre **NC et P10** selon le découpage suivant :
- | | |
|-----------|--|
| Senior/V1 | - NC à P10 - 2 séries réparties par niveau |
| V2/V4 | - NC à P10 - 2 séries réparties par niveau |
| V5+ | - NC à P10 - 1 série |
- Le regroupement de séries est possible en fonction du nombre d'inscriptions.
- Art. 7 Le comité d'organisation et le Juge Arbitre organiseront les tableaux en fonction des inscriptions et se réserve le droit de faire jouer des joueurs dans la catégorie d'âge inférieure si cela est nécessaire, tout en respectant une bonne équité sportive.
- Art. 8 Les tableaux proposés sont les suivants :
- | | |
|--------------------------|-------------------|
| Samedi 22 avril | SH, SD, DM |
| Dimanche 23 avril | DH, DD |
- Art. 9 Tous les tableaux se joueront en poule suivie d'une phase d'élimination directe ; ou en poule unique si le nombre d'inscrits l'y oblige (4 ou 5 inscrits).
- Art. 10 Pour les doubles, la paire sera inscrite dans la catégorie d'âge **du plus jeune joueur et dans la série de celui ayant le plus haut classement**. Afin de respecter l'article 3.2.1.5 du règlement des compétitions, le CPPH du mieux classé des participants d'un tableau ne pourra être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.
- Art. 11 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans une catégorie d'âge en cas de trop forte affluence.



Inscriptions

- Art. 12 Les inscriptions seront enregistrées via **EBAD** et **BADNET** et le paiement se fera en ligne sur BADNET. Aucune inscription ne sera prise en compte par mail ou par téléphone.
- Art. 13 La **date limite d'inscription** est fixée au 18 avril 2025. A cette date, le joueur sera affecté dans le tableau demandé, en accord avec son CPPH (classement à cette date).
- Art. 14 La **date du tirage au sort** est fixée le 18 avril 2025. Une mise à jour du CPPH sera effectuée à cette date pour la désignation des têtes de série et la confection des tableaux.
- Art. 15 Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux. Il n'est pas possible de s'inscrire en simple et en double mixte.
- Art. 16 Le montant des frais d'engagement est de **16€ pour un tableau, 21€ pour deux tableaux**. Les droits d'inscription sont exigibles dès le pointage et sont en principe personnels et non transférables. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont pas remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse ...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur ...). Tout forfait arrivant après le tirage au sort devra également être justifié auprès de la ligue Ile-De-France de Badminton.
- Art. 17 Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.
- Art. 18 Les convocations seront envoyées après le tirage au sort à l'adresse mail de contact indiquée dans BadNet.

Forfait

- Art. 19 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité d'organisation de sa non participation **par écrit** et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-De-France : **forfait@lifb.org**
Pour toute modification : **tournoiermont@gmail.com**
- Art. 20 Tout forfait arrivant après le tirage au sort devra être justifié (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation afin d'obtenir un remboursement de son inscription.
- Art. 21 Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisation essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.



Récompenses

Art. 22 Les récompenses seront remises au fur et à mesure que les finales seront jouées.

Déroulement

Art. 23 Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant officiel du tournoi et le **CBX RED**.

Art. 25 Les matchs seront auto-arbitrés. Tout joueur peut toutefois faire appel au juge-arbitre en cas de litige, qui, si possible, proposera un arbitre ou faisant office.

Art. 26 Tout participant doit se faire pointe dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant le tournoi, il devra en informer le juge-arbitre, quelle que soit la raison.

Art. 27 Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Art. 28 Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le terrain passé ce délai risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

Art. 29 Une tenue de Badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur le terrain. Tout demande ou dérogation doit se faire au près du juge-arbitre.

Art. 30 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure de match prévue. L'échéancier est donné à titre indicatif.

Art. 31 Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Art. 32 L'utilisation de substance ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et l'intégrité physique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Art. 33 Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

Art. 34 Tout joueur en arrêt de travail et/ou de maladie, pour des raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Art. 35 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Siège social : 100 Rue Louis Savoie, 95120 ERMONT
N° siret : 389 594 474 00014

Secrétariat : Camille Chauveau - badermont95@gmail.com | www.ermontbad95.fr
Tournois : Louis Fabre - 06 41 92 22 82 - tournoiermont@gmail.com